

Date de la convocation portant l'ordre du jour : 11 octobre 2023

1/22

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Du 17 octobre 2023 à ETALANS**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à vingt heures à ETALANS - s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. Philippe BOUQUET, en présence de :

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
ADAM-LES-PASSAVANT	CCDB	DELEUZE Ghislaine	DELEGUE	T	X		
	CCDB	BOURRIOT Philippe	DELEGUE	S			
ADAM-LES-VERCEL	CCPHD	ROSETTO Serge	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	AMIOT Pierre-Marie	DELEGUE	S			
AISSEY	CCDB	VIEILLE Patrice	DELEGUE	T	X		
	CCDB	CRETIN Cyril	DELEGUE	S			
AUBONNE	CCM	COMBE Pierre	DELEGUE	T		X	
	CCM	HUERTAS Emilie	DELEGUE	S			
AVOUDREY	CCPHD	DISTEL Gilbert	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	LEMAIRE Dorian	DELEGUE	S			
	CCPHD	CANASI François	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	GIRARDET Jean-François	DELEGUE	S			
BARTHERANS	CCLL	KOUZMINE Régis	DELEGUE	T			
	CCLL	LESPIRIT Odile	DELEGUE	S	X		
BELMONT	CCPHD	MOONENS Robert	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CONVERSET Philippe	DELEGUE	S			
BOUCLANS (Vauchamps)	CCPHD	HIRTZEL Martial	DELEGUE	T			
	CCPHD	ISABEY Jean-Marie	DELEGUE	S	X		
	CCPHD	MICHEL Gino	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	POMMEY Oriane	DELEGUE	S			
	CCPHD		DELEGUE	T			
BREMONDANS	CCPHD	GIRARDET Gérard	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	JEUNE DOMINIQUE	DELEGUE	S			
BRETIGNEY-NOTRE-DAME	CCDB	BOILLOT Jean-Paul	DELEGUE	T		X	
	CCDB	CHAILLET Christophe	DELEGUE	S			
CESSEY	CCDB	TELES Patrick	DELEGUE	T		X	
	CCLL	DAVID Gilles	DELEGUE	S			
CHAMPLIVE	CCDB	CLEMENT Marcel	DELEGUE	T	X		
	CCDB	VERDIER François	DELEGUE	S			
CHARNAY	CCLL	PETITLAURENT Anne-Marie	DELEGUE	T	X		
	CCLL	ROY Richard	DELEGUE	S			
CHAUX-LES-PASSAVANT	CCPHD	TOURNOUX Dominique	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PHILIPPE André	DELEGUE	S			
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	CCPHD	JEUNOT Alain	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	VANNIER Frédéric	DELEGUE	S			
CLERON	CCLL	GALLI Rudy	DELEGUE	T			X
	CCLL	CLERC Jean-Marie	DELEGUE	S			
CONSOLATION-MAISONNETTES	CCPHD	JOLY Jean-Claude	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	RIPPES Vincent	DELEGUE	S			
COTEBRUNE	CCDB	BARRAND Donat	DELEGUE	T	X		
	CCDB	BUSSIERE Jean-Baptiste	DELEGUE	S			
COURCELLES	CCLL	GUILLERMOZ Carole	DELEGUE	T		X	
	CCLL	LEMONNIER Laurent	DELEGUE	S			
COURTETAINE-ET-SALANS	CCPHD	ANDRE Sébastien	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	VUILLEMIN Samuel	DELEGUE	S			
DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	CCDB	TOURNERET Maurice	DELEGUE	T	X		
	CCDB	MULLER Frédérique	DELEGUE	S			
DOMPREL	CCPHD	GUYON Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MOREL Michel	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e)): A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
DURNES	CCLL	PESEUX Gérard	DELEGUE	T			X	
	CCLL	CUENOT Dominique	DELEGUE	S				
ECHEVANNES	CCLL	DREZET Jean-Marie	DELEGUE	T		X		
	CCLL	BOULARD Elisabeth	DELEGUE	S				
EPENOUSE	CCPHD	BARBIER Jean-Paul	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	GIRARDET Clément	DELEGUE	S				
EPEUGNEY	CCLL	AYMONIN Guillaume	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DEAU Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	TAUVERON Romuald	DELEGUE	T			X	
	CCLL	MARTIN David	DELEGUE	S				
ETALANS	CCPHD	VIENNET Jean-Louis	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	TALLANDIER Damien	DELEGUE	S				
	CCPHD	LENGLET Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	WOILLARD Jocelyne	DELEGUE	S				
	CCPHD	BORNE Jean-Luc	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	POUYET Marie-José	DELEGUE	S				
	CCPHD	PESEUX Alain	DELEGUE	T			X	
ETRAY	CCPHD	HANRIOT Catherine	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BICHET Franck	DELEGUE	S				
EYSSON	CCPHD	SAMSON Christophe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BOUHELIER Anne	DELEGUE	S				
FALLERANS	CCPHD	BOLARD Christian	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	CLERC Stéphane	DELEGUE	S				
FLANGEBOUCHE	CCPHD	PUSARD David	DELEGUE	T				X
	CCPHD	MYOTTE-DUQUET William	DELEGUE	S				
	CCPHD	FAIVRE Laurence	DELEGUE	T				X
	CCPHD	PEPIOT Jean-Yves	DELEGUE	S				
GERMEFONTAINE	CCPHD	FAIVRE François	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	RAMPANT Christian	DELEGUE	S				
GLAMONDANS	CCDB	RUEFF Christian	DELEGUE	T			X	
	CCDB	PETIT Stéphane	DELEGUE	S				
GONSANS	CCPHD	VITALI Pascal	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PANIER Aurélien	DELEGUE	S				
	CCPHD	KOVASIC Hervé	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BANOS Sylvain	DELEGUE	S				
GOUX-SOUS-LANDET	CCLL	VUILLEMIN Martine	DELEGUE	T			X	
	CCLL	GODIN Renaud	DELEGUE	S				
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	CCPHD	LOCATELLI Pascal	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	BERTIN Damien	DELEGUE	S				
GUYANS-DURNES	CCPHD	DEVILLERS Frédéric	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ROUSSEL Emmanuel	DELEGUE	S				
GUYANS-VENNES	CCPHD	GUERARD Eddy	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	BOISSEMIN Patrick	DELEGUE	S				
	CCPHD	VIPREY Gilles	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	MAGNIN-FEYSOT Pierre	DELEGUE	S				
LANDRESSE	CCPHD	DEVILLERS Michel	DELEGUE	T				
	CCPHD	HENRIET Sylvain	DELEGUE	S	X			
LAVANS-VUILLAFANS	CCLL	ANGIOLINI Pascale	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LOIZON Béatrix	DELEGUE	S				
LAVIRON	CCPHD	TROUILLOT Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	DEVILLERS Emmanuel	DELEGUE	S				
LES MONTS RONDS	CCLL	ROBERT Marie-Christine	DELEGUE	T	X			
	CCLL	MORIS Christine	DELEGUE	S				
	CCLL	SAUGET Denis	DELEGUE	T			X	
	CCLL	PARROD René	DELEGUE	S				

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
LES PREMIERS SAPINS	CCPHD	DEFONTAINE Thierry	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	COINET Alexandre	DELEGUE	S				
	CCPHD	COULOT PIERRE	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CACHOD Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	VIPREY Nicolas	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	PARIS Mélanie	DELEGUE	S				
	CCPHD	DELACHAUX Alice	DELEGUE	T	X			
L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	CCPHD	CHANEZ Marie-Madeleine	DELEGUE	S				
	CCLL	BEPOIX Gérard	DELEGUE	T			X	
	CCLL	TROUILLOT Raphaëlle	DELEGUE	S				
	CCLL	NOVOT Eugénio	DELEGUE	T	X			
LODS	CCLL	KOLLY Benoît	DELEGUE	S				
	CCLL	RENAUD Michel	DELEGUE	T	X			
LONGECHAUX	CCLL	PICETTI Christian	DELEGUE	S				
	CCPHD	TATTU Yannis	DELEGUE	T	X			
LONGEMAISSON	CCPHD	DETOUILLON Jimmy	DELEGUE	S				
	CCPHD	BRISEBARD Claude	DELEGUE	T	X			
MAGNY-CHATELARD	CCPHD	GARDAVAUD Vincent	DELEGUE	S				
	CCPHD	JUIF Pierre	DELEGUE	T				X
MALBRANS	CCPHD	COLIN Jérémy	DELEGUE	S				
	CCLL	BOUQUET Philippe	DELEGUE	T	X			
MONTIVERNAGE	CCLL	COQUET Patrice	DELEGUE	S				
	CCDB	PAHIN-MOUROT Gérard	DELEGUE	T			X	
MONTROND-LE-CHATEAU	CCDB		DELEGUE					
	CCLL	LOPES Guillaume	DELEGUE	T				X
	CCLL	LIDOINE Xavier	DELEGUE	S				
	CCLL	PERRIN Pascal	DELEGUE	T				X
NAISEY-LES-GRANGES	CCLL	GIRARDET Fabienne	DELEGUE	S				
	CCPHD	LIMACHER Éric	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CARLOT Adeline	DELEGUE	S				
	CCPHD	VUILLEMIN Philippe	DELEGUE	T	X			
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	RUBRECHT Christophe	DELEGUE	S				
	CCPHD	GIRARDIN Fabrice	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	JACCOTTEY-MYOTTE Karine	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHABERT Gérard	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	TASSETTI Marina	DELEGUE	S				
	CCPHD	BARTH André	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CLERC Elise	DELEGUE	S				
	CCPHD	PRILLARD Julien	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BOILLOT Nathalie	DELEGUE	S				
ORNANS	CCPHD	FOURNIER Gilles	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CUCHE Elodie	DELEGUE	S				
	CCLL	JOUVIN Christophe	DELEGUE	T				
	CCLL	COLLINET Franck	DELEGUE	S	X			
	CCLL	BELPOIS Jean-Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LAITHIER Sébastien	DELEGUE	S				
	CCLL	SERVANT Thibaut	DELEGUE	T		X		
	CCLL	GUILLEME Isabelle	DELEGUE	S				
ORSANS	CCLL	BOURNEZ Estelle	DELEGUE	T			X	
	CCLL	FESSELIER Catherine	DELEGUE	S				
OSSE	CCLL	PERNIN Daniel	DELEGUE	T			X	
	CCLL	JEANNEY Christine	DELEGUE	S				
OUVANS	CCPHD	JEANNINGROS Guillaume	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	TROUILLOT Julien	DELEGUE	S				
PALANTINE	CCDB	PIQUARD Charles	DELEGUE	T		X		
	CCDB	CHOPARD Charley	DELEGUE	S				
PALANTINE	CCPHD	DROMARD Michaël	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LIME Julien	DELEGUE	S				
PALANTINE	CCLL	LASSEUBE Éric	DELEGUE	T				X
	CCLL	FRANCHINI Jérôme	DELEGUE	S				

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) : A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
PASSAVANT	CCDB	CANTIN Benoît	DELEGUE	T			X	
	CCDB	COPPOLA Sylvain	DELEGUE	S				
PASSONFONTAINE	CCPHD	FAIVRE Anthony	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	POURCELOT Thomas	DELEGUE	S				
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	GUINCHARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PRIEUR Daniel	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRIAUX François	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	CUCHEROUSSET François	DELEGUE	S				
	CCPHD	BULAS José	DELEGUE	T			X	
ROUHE	CCLL	CHASSOT Bernard	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROUSSEL Cyril	DELEGUE	S				
RUREY	CCLL	MONNIER Alain	DELEGUE	T				
	CCLL	DUPUIS Edouard	DELEGUE	S	X			
SAINT-GORGON-MAIN	CCM	PRETRE Béatrice	DELEGUE	T	X			
	CCM	CAILLOUX Charly	DELEGUE	S				
SAINT-JUAN	CCDB	PERGAUD Didier	DELEGUE	T	X			
	CCDB	CAILLOT Adrien	DELEGUE	S				
SAULES	CCLL	DAUDEY Louis	DELEGUE	T			X	
	CCLL	DELIOT Emmanuel	DELEGUE	S				
SILLEY-BLEFOND	CCDB	COMTE Jean-Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCDB	MARRINER Nicos	DELEGUE	S				
TARZENAY-FOUCHERANS	CCLL	VICAIRE Ghislain	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LEFEBVRE Isabelle	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DEMOLY Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	DARTEVEL Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	PRETOT Patrice	DELEGUE	S				
	CCLL	GROSHENRY Maxime	DELEGUE	T	X			
TREPOT	CCLL	HENRIOT-COLIN Stéphane	DELEGUE	T				
	CCLL	PERROT Denis	DELEGUE	S	X			
	CCLL	PROST Pierre	DELEGUE	T				X
	CCLL	TAILLARD Didier	DELEGUE	S				
VALDAHON	CCPHD	LE HIR Sylvie	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	DIGARD Rachel	DELEGUE	S				
	CCPHD	BENOIT Pierre	DELEGUE	T				X
	CCPHD	LAPOIRE Bernard	DELEGUE	S				
	CCPHD	DIRAND Bruno	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	JOBERT Gaëlle	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRENIN Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOULIN Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	PERROT Noël	DELEGUE	T				
VENNES	CCPHD	VIENNET Marguerite	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LAURENCE Didier	DELEGUE	S				
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CCPHD	FLEURY Daniel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Stéphane	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHAUVET Jean	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Sandra	DELEGUE	S				
	CCPHD	GOY Samuel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	KEMPF Sylvia	DELEGUE	S				
	CCPHD	GIRARDET Benoît	DELEGUE	T		X		
VERNIERFONTAINE	CCPHD	GUYOT Gérard	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	BAILLY Jean-François	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	PERNIN Lionel	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	SAUGE Antoine	DELEGUE	S				
TOTAL					56	13	33	9



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

Le Président, M. Philippe BOUQUET accueille et remercie les délégués présents, ainsi que la^{5/22} commune de Etalans pour la mise à disposition de la salle de réunion.

Il remercie également M. Mathieu LARME, Directeur Général Délégué de la Société de Distribution Gaz et Eaux qui a répondu présent à l'invitation du syndicat pour présenter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2022 et les actualités en qualité d'exploitant du contrat de D.S.P..

M. le Président présente les excuses des délégués des communes de : Adam-les-Passavant (Mme Ghislaine DELEUZE), Aïssey (M. Patrice VIEILLE), Avoudrey (M. Gilbert DISTEL - M. François CANASI), Cléron (M. Rudy GALLI), Echevannes (M. Jean-Marie DREZET), Flangebouche (M. David PUSARD, Mme Laurence FAIVRE), Guyans-Vennes (M. Eddy GUERARD), Magny-Châtelard (M. Pierre JUIF), Montrond les Château (M. Guillaume LOPEZ, M. Pascal PERRIN), Orchamps-Vennes (M. GIRARDIN), Ornans (M. Thibaud SERVANT), Osse (M. Charles PIQUARD), Palantine (M. Eric LASSEUBE), Pierrefontaine-les Varans (M. François PARRIAUX), Trepot (M. Pierre PROST), Valdahon (M. Pierre BENOIT), Vercel (M. Benoît GIRARDET), Voires (M. Lionel PERNIN).

M. Noël PERROT, 2^{ème} Vice-président, est également excusé mais Mme Colette LOMBARD sa suppléante a pu le remplacer au pied-levé.

M. le Président présente l'ordre du jour :

1. **Présentation du RPQS 2022 et temps d'échange avec le délégataire**
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023**
3. **Point sur les différentes commissions**
 - 3.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 3.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 3.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
 - 3.4 Commission « Contrôle Financier »
4. **Point sur les demandes d'adhésion**
5. **Marchés publics : SIAEP du Plateau des Combes - avenant n°1 modification des quantités**
6. **Finances/Budget : proposition de mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement et présentations des programmes d'investissement**
7. **Contrat de délégation de service public (2015-2027) : avenant n°10**
8. **Ressources Humaines : Le rapport social unique 2022 : présentation du bilan social**
9. **Questions diverses**
 - 9.1 SIEHL : rénovation énergétique du siège
 - 9.2 Défense incendie : marché en cours d'analyse
 - 9.3 Calendrier

Avant d'ouvrir la séance, M. Philippe BOUQUET, Président, sollicite un délégué pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme Alice DELACHAUX est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Quorum : 111 délégués en exercice, le quorum est donc de 56 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 56 délégués sont présents. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

1. Présentation du RPQS 2022 et temps d'échange avec le délégataire

M. le Président rappelle que conformément à la délibération 210720-14 du Comité Syndical déléguant au Bureau la validation du RPQS, ce dernier a été validé lors de la séance du 19 septembre 2023. Ce point est présenté à titre d'information à l'ensemble des délégués.

En l'absence du 2^{ème} Vice-Président, le Président présente le RPQS 2022.

Le réseau en quelques chiffres :

- 57 587 habitants (habitants du SIEHL, de CUGBM et des ventes d'eau en gros)



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

6/22

- 5 951 856 m³ prélevés avec une autorisation de pompage de 52 063 m³/jr
- 1 189 km de canalisations (806 km pour le SIEHL)
- 24 097 abonnements
- Pour un rendement 2022 : 73.67% (CUGBM et SIEHL)

Le tarif de l'eau pour 120 m³, basé sur le tarif de la tranche 1 (< à 300 m³) :

	Prix Unitaire	Montant
au 1 ^{er} janvier 2023		
Part collectivité (SIEHL)		
Part fixe annuelle	19,38	19,38
Part proportionnelle	0,7594	91,13
<i>total collectivité</i>		110,51
Part délégataire (Gaz et Eaux)		
Part fixe annuelle	67,72	67,72
Part proportionnelle	0,9014	108,17
<i>total délégataire</i>		175,89
Total eau potable hors taxes		286,40
Part Agence de l'eau		
Préservation des ressources en eau	0,0590	7,08
Lutte contre la pollution	0,2800	33,60
<i>total Agence eau</i>		40,68
TVA 5,5%		17,99
TOTAL eau TTC pour 120 m³		345,07
Prix TTC au m³		2,876

part délégataire	1,47 (51%)
part SIEHL	0,92 (32%)
taxes et redevances	0,49 (17%)

(Soit 0.2876 centimes/Litre)

M. le Président précise que le tarif présenté est bien celui du 1^{er} janvier 2023 qui se trouve dans le RPQS.

Il diffère de celui transmis le 13 octobre 2023 dans les communes.

Il rappelle que les tarifs de l'eau évoluent chaque année au 1^{er} octobre de l'année N. Les tarifs transmis sont donc ceux applicables du 1^{er} /10/2023 au 30/09/2024 et tiennent compte des tarifs votés lors du comité syndical du 27 juin et de l'évolution contractuelle du délégataire (+ 14.77%).

Concernant la qualité de l'eau :

- 100% de conformité microbiologique et physico-chimique pour la ressource
- 100% de conformité microbiologique et physico-chimique pour la production
- 99.2% de conformité microbiologique pour la distribution (une analyse non conforme à Osse (1 E Coli et 1 coliforme) javellisation et purge effectuée)
- 97.9% de conformité microbiologique et physico-chimique pour la distribution (présence de métaux en lien avec les réseaux internes des abonnés)

M. le Président commente les indicateurs 2022 selon le décret du 2 mai 2007 en précisant que ce sont des indicateurs globaux (SIEHL +GBM) :

		2021	2022	Objectifs
D101.0	habitants desservis (nbre)	57 722	57 587	
VP.056	nombre d'abonnements	23 735	24 097	
P101.1	taux de conformité en limite de qualité biologique	100 %	99.3 %	100%
P102.1	taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	100 %	94.6 %	100%
D102.0	prix TTC au m ³ pour 120 m ³ au 01.01.2022(€)	2,767	2.876	
VP.077	linéaire réseau (hors branchements) en km	1 188,7	1 193	
P104.3	rendement du réseau	74,5 %	73.67 %	Grenelle 2 (66.93%)
P103.2B	indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	118	118	120
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux (SIEHL sur 940 km)	0,85 %	0.7 %	
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource	80 %	80 %	100%
P106.3	indice linéaire de pertes (ILP) en m ³ /j.km	3,21	3.45	Contrat DSP 2.9
D151.0	délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	1	1	
P155.1	taux de réclamation (nbre/1'000 clients)	10,66	9.13	
P154.0	taux d'impayé sur les factures année n-1	1,39	1.28	

M. le Président rappelle que l'ILP ne doit pas dépasser 2.9.

Une pénalité peut être appliquée, si et seulement si, l'ILP est supérieur à 2.9 deux années consécutives.

L'ILP étant de 3.21 en 2021 et 3.45 en 2022, des pénalités ont été appliquées pour un montant de 2 438.34€ HT pour la part du SIEHL.

M. Mathieu LARME fait, ensuite, un point sur les actualités en cours et répond aux questions des délégués.

Concernant la qualité de l'eau :

Il rappelle la réglementation en cours :

- un prélèvement par site pour les ressources
- un prélèvement par site pour la production. À 25 prélèvements par an.
- 130 prélèvements par an pour l'eau distribuée.

Il précise qu'hors programme réglementaire, Gaz et Eaux effectue :

- 15 points télésurveillés de mesures en continu,
- 2 autocontrôles par semaine pour les stations de production,
- 25 autocontrôles par semaine pour le réseau.

Il présente ensuite les interventions d'exploitation en usine.

La production d'eau potable nécessite 10 240 645 kWh, soit 1,86 kWh/m³ produit.

Concernant les productions et stations de reprise, accélérateurs et surpresseurs, Gaz et Eaux effectue :

- 2 fois par semaine un contrôle pour la production.
- un passage mensuel pour les pompes et surpresseurs.
- 60 contrôles réglementaires par an (électrique, les appareils sous pression, levage)



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

8/22

Il y a eu 49 interventions en astreinte.

Concernant les réparations de fuite (soit 426 fuites réparées sur branchements et canalisations), il y a eu 138 interventions/an en astreinte.

Concernant les investissements électromécaniques, à savoir les groupes électropompe, tuyauterie et hydraulique attenante dont compteur, les ballons anti-bélier, les armoires électriques, les télé-surveillances, les transformateurs de courant, les équipements de traitement et les analyseurs, Gaz et Eaux a un plan de renouvellement d'un montant de 69 622€ et un fonds de roulement de 123 720€ en 2022, soit 1 004 444€ depuis le début du contrat.

Concernant les renouvellements d'accessoires, compteurs et branchements, Gaz et Eaux a effectué le renouvellement de :

- 112 accessoires hydrauliques, à savoir vannes, appareil de régulation, ventouse, vanne de purge, compteur de sectorisation
- 2 072, compteurs
- 245 branchements

Correspondant à un montant de 698 225€ en 2022, soit 4 472 518€ depuis le début du contrat.

M. Mathieu LARME présente les actualité 2023 :

- au niveau des ressources, il rappelle que nous sommes toujours en crise pour la sécheresse et, ce, depuis le 18 septembre. Cependant les puits sont globalement stables mais on constate une tendance basse sur les 5 dernières années.
Il indique que seules les pluies entre octobre et mars sont bénéfiques à nos ressources. Au printemps, les pluies sont captées principalement par la végétation et subissent également l'évaporation.
- la poursuite de la sécurisation des ouvrages dans le cadre du marché passé avec le syndicat.
- le passage au chlore. Le réseau haut du service a basculé depuis un mois, le réseau bas est en cours. Pour l'instant aucun problème n'a été rencontré.

M. Mathieu LARME demande s'il y a des questions.

❖ *Un délégué demande comment est contrôlé ce nouveau traitement de l'eau (Le chlore gazeux) ?*
M. Mathieu LARME indique que la priorité est de répondre à la concentration cible du chlore, à savoir 0,3 mg par réservoir et 0,1mg tout point du réseau.

❖ *M. Hervé KOVACIC, délégué de Gonsans, s'interroge sur l'indice de linéaire de perte qui n'est pas satisfaisant depuis plusieurs années et demande au Directeur ce qui est mis en place pour limiter cet indice.*

M. Mathieu LARME indique que Gaz et Eaux n'est également pas satisfait de ce résultat et que les agents sont mobilisés en ce sens. Il précise que la mise en place du nouveau traitement de l'eau (le chlore gazeux) qui est moins agressif devrait permettre de réduire les fuites.

Cet indice linéaire de perte est en corrélation avec le rendement. Il rappelle que le patrimoine est conséquent plus de 1 000 km et que ce sont les fuites invisibles et petites, c'est-à-dire qui ne ressortent pas qui sont les plus problématiques.

Aujourd'hui, le syndicat a investi dans des compteurs de sectorisation qui permettent un suivi quotidien. Les fontainiers contrôlent hebdomadairement les réservoirs. L'équipe des chercheurs de fuites a été renforcée, en début d'année 2 chercheurs de fuite étaient en poste, aujourd'hui, ils sont 3 et 1 intérimaire est venu compléter le groupe.

La volonté de Gaz et Eaux est effectivement de tout mettre en œuvre pour améliorer le rendement et donc un indice linéaire de perte.

M. le Président ajoute que le contrat de DSP a effectivement mis une-condition plus exigeante par rapport à l'ILP en le fixant à 2,9.

Il tient aussi à souligner la qualité des échanges avec le délégataire. Les techniciens se rencontrent hebdomadairement et l'actualité du contrat est traitée lors des réunions trimestrielles.

M. le Président remercie M. LARME de son intervention.



2. Approbation du procès-verbal de du Comité Syndical du 27 juin 2023

M. le Président soumet le procès-verbal au Comité Syndical.

❖ *M. le Président demande s'il y a des remarques.*

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des délégués, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

3. Point sur les différentes commissions

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président afin qu'il présente le travail effectué par chacune des commissions :

3.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente fait un compte-rendu sur les actions en cours et à venir :

- Actions 2023

- 15/10/2023 : la « fête des solutions d'ici » : bilan de la journée
 - Production d'un flyer et de roll-up et oriflamme
 - Moyens promotionnels : ecocups, stylos et ballons

Elle remercie les membres du Bureau et les agents qui sont venus ce 15 octobre pour tenir le stand. L'occasion d'aller à la rencontre des usagers et des élus tout en présentant de vive voix le syndicat : ses missions, son périmètre...

Elle précise que le flyer et un ecocup est remis aux délégués à l'issue de la réunion.

- Carte de vœux 2024 : Le dossier est en cours

- Actions 2024

- **Congrès FNCCR** : utilisation de la communication créée pour la « fête des solutions d'ici »
- **Carafes eau / grand public – restaurant**

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente indique que ces actions seront détaillées lors du prochain comité syndical.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, elle les remercie de leur attention.

M. le Président remercie Mme la 1^{ère} Vice-Présidente, la commission et Mme Maryline TEXIER pour le travail effectué en vue de promouvoir une eau de qualité et l'image du SIEHL.

3.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

En l'absence du 2^{ème} Vice-Président, le Président fait un compte rendu des réunions trimestrielles du 29 juin et 21 septembre 2023.

• Contrat D.S.P

➤ **Schémas des réservoirs : état d'avancement**

68 schémas réalisés sur 90.

➤ **Etat des renouvellements des compteurs de plus de 15 ans**

432 compteurs ont été remplacés depuis le 1^{er} janvier 2023 (GBM +SIEHL).

➤ **Etat des renouvellements des branchements**

Au 21 septembre 2023 : 191 branchements ont été renouvelés dont 131 sur le SIEHL.



L'objectif contractuel est de 255 branchements/an.

➤ **Information sur les contentieux et gros impayés.**

Les dossiers de contentieux ou impayés de plus de 6 mois et supérieurs à 3 000 € représentent 25 555.70 € pour seulement deux « gros » dossiers.

M. le Président indique que le syndicat demande à avoir les informations personnelles des impayés auprès de Gaz et Eaux afin de solliciter le cas échéant les CCAS, ou d'autres aides etc... mais le délégataire, à ce jour, refuse en opposant au SIEHL le RGPD. Des discussions sont en cours.

➤ **Mise en œuvre de l'avenant n° 8 – travaux à prévoir.**

- Installation et maintenance d'un turbidimètre au réservoir de Suchaux : le matériel a été reçu, il est en attente de pose.
- Inspection caméra réglementaire des forages (une fois tous les dix ans) sur les 5 puits de Montgesoye, S1 et S3 : l'entreprise SONDALP est intervenue en mai. Les rapports d'inspection ont été transmis
- Mise en place d'un système d'extinction incendie automatique dans les armoires des 2 stations de tête (Montgesoye et Sucrue) : réalisation en novembre
- Mise en place d'une liaison ADSL de secours en cas de défaillance des communications actuelles à Montgesoye et Sucrue : réalisée

➤ **RGPD : demande du fichier abonné.**

Les Délégués à la Protection des Données des deux parties (SIEHL et SUEZ) se sont rencontrés le 31 mars 2023 et le 22 septembre 2023 pour trouver un accord. Un protocole d'accord est en cours de rédaction.

➤ **Travaux et études engagés**

- Remplacement des échelles et gardes corps : état d'avancement

Pour rappel, le marché a été attribué à Gaz et Eaux. Ce sont 81 échelles et 35 gardes corps qui doivent être remplacés sur trois ans. 22 sites ont été équipés en 2021, 26 sites en 2022 et 14 en 2023.

Réalisés au 2^{ème} trimestre 2023 :

- Etalans (Chambre de vannes)
- Cessey (Chambre de vannes)

Deux sites n'ont pas pu être réalisés (cause météo ou arrêté sécheresse) :

- Grandfontaine sur Creuse
- Montivernage

- Substitution du bioxyde de chlore : avancement

Les lots n°1 et n°2 ont été attribués à Gaz et Eaux. Le marché est notifié. La mise en œuvre a débuté en juin 2023, avec un premier basculement dans la semaine du 18 septembre et l'autre semaine du 15 octobre 2023.

- Entretien des réservoirs : point sur l'entretien des espaces verts

Un rappel a été fait à Gaz et Eaux sur l'obligation d'entretien des espaces vers des réservoirs notamment, car des manquements sont régulièrement constatés au niveau de la tonte.

Des travaux ont été réalisés depuis la réunion du 29 juin 2023.

- Géoréférencement en classe A des plans

Suite aux échanges avec le service SIG de Gaz et Eaux, ceux-ci ont pointé les plans de travaux transmis depuis 2012.

Un cahier des charges a été proposé pour être intégré aux marchés de travaux.

La liste des plans en classe A a été transmise au SIEHL : 362 plans ont été vérifiés.



- **Actualités du contrat DSP**

➤ **Contrat D.S.P**

- **Rendements et indicateurs 2022**

- Relève des compteurs
 - Le temps consacré à la relève et le personnel associé.

La relève est réalisée toute l'année mais essentiellement au 2^{ème} semestre. Environ 200 jours de travail, à 3 techniciens au maximum.

- Nombre de compteurs relevés soit physiquement, soit par téléphone ou par mail, ou autre sur les 3 dernières années.

Sur le SIEHL, au deuxième semestre 2022, il y a eu 14 102 compteurs relevés. Ce sont 535 photos de compteurs qui sont déposées dans le parcours dédié, soit 4 %.

Il y a 11.95 % de compteurs non vus, chiffre en hausse au deuxième semestre dû à un retard de relève sur les communes de Epeugney, Tarcenay Foucherans et les Monts Ronds, rattrapé en 2023.

- La proportion de relève estimée, (non vus) depuis 1 an, 2 ans, etc.

154 compteurs n'ont pas été vus depuis plus de 2 ans sur 18 310 soit 0.84 %. Il s'agit essentiellement de logements inhabités.

En l'absence du 2^{ème} Vice-Président, le Président indique que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 décembre 2023.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

M. le Président remercie M. le 2^{ème} Vice-Président, Mme Cécile PERNIN et la commission pour le travail effectué.

3.3 **Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »**

M. le 3^{ème} Vice-Président présente un point sur les travaux depuis la dernière séance :

➤ **TRAVAUX AEP TERMINÉS :**

AEP 2022 – CONSULTATION N°3

- **Domprel :**

MOE ANDRE	13 943.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	268 739.70€
total	282 682.70€

Montant du DGD : 267 932.27€ (soit 274 989.67€ avec l'actualisation)

- **Montrond-le-Château**

MOE ANDRE	6 885.00€
Entreprise TP MOURROT	118 042.00€
total	124 927.00€

- **Valdahon / ZA des Barnades / Création d'un by-pass**

MOE	SIEHL
Entreprise GAZ et EAU	36 930.89€
total	36 930.89€

➤ **TRAVAUX AEP A DEMARRER :**

FORAGE

- **Lods : réalisation d'un 2nd forage (Prospection de nouvelles ressources)**

MOE REILE	5 000.00€
Entreprise FORASUD	106 111.00€
total	111 111.00€

FEEDER

M. le 3^{ème} Vice-Président rappelle que ces travaux sont en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique).

Il précise que l'étude d'impact a été rendue par l'écologue. Elle sera transmise à l'autorité environnementale pour instruction. Aucune n'espèce protégée ne sera impactée par les travaux sous réserve de respecter les prescriptions de réalisation proposées par l'écologue (période de réalisation).

- Eysson-Moulin de Creuse :

MOE ANDRE	8 714.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	599 270.30€
total	607 984.30€

- Eysson-Epenouse :

MOE ANDRE	8 161.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	183 620.00€
total	191 781.00€

AEP 2023 – CONSULTATION N°1

- Lot N° 1 : Commune de SAULES

MOE ANDRE	8 368.00€
Entreprise MOUROT	204 995.00€
total	213 363.00€

- Lot N° 2 : Commune des PREMIERS SAPINS (Hautepierre-le-Châtelet)

MOE ANDRE	6 103.00€
Entreprise MOUROT	121 371.00€
total	127 474.00€

AEP 2023 – CONSULTATION N°2

- Lot N° 1 : Feeder DN 300 mm au départ de EPENOY

MOE ANDRE	8 370.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	189 144.00€
total	197 514.00€

- Lot N° 2: Feeder DN 250 mm EPENOY -AVOUDREY

MOE ANDRE	9 241.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	158 189.00€
total	167 430.00€

M. le 3^{ème} Vice-Président précise que ces travaux ne concernent pas le réseau d'Epenoy, mais que les canalisations du SIEHL empruntent des terrains de cette commune, d'où le nom figurant sur les marchés (situation géographique).

AEP 2023 – CONSULTATION N°3

- Lot N° 1 : Feeder Moulin de Creuse –Bremondans partie n°1

MOE ANDRE	5 634.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	316 146.00€
total	321 780.00€

- Lot N° 2 : Feeder Moulin de Creuse –Bremondans partie n°2

MOE ANDRE	5 634.00€
Entreprise VERMOT	332 956.00€
total	338 590.00€

AEP 2023 – CONSULTATION N°4

13/22

- Lot N° 1 : Orsans-Passavant partie n°1 (jusqu'au hameau de Buez Dessous départ Orsans)

MOE ANDRE	11 455.00€
Entreprise VERMOT	242 481.00€
total	253 936.00€

- Lot N° 2 : Orsans-Passavant partie n°2 (du hameau Buez Dessous au réservoir de Passavant)

MOE ANDRE	11 455.00€
Entreprise VERMOT	247 473.00€
total	258 928.00€

GROUPEMENTS DE COMMANDES 2023 (eau / assainissement)

- Orchamps-Vennes

MOE BEJ	39 852.00€
Lot 1 secteur Sud Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	447 210.00€
Lot 2 secteur Nord : Entreprise VERMOT	449 126.00€
total	936 188.00€

Le 3^{ème} Vice-Président indique que la commission travaux s'est réunie le 5 octobre.
Les propositions retenues seront présentées au point 6.

*M. le 3^{ème} Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.
N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.*

M. le Président remercie également M. le 3^{ème} Vice-Président, les membres de la commission et M. Matthieu CAPRANI pour cette présentation détaillée et le travail effectué avec beaucoup de précisions et de rigueur.

3.4 Commission « Contrôle Financier »

M. le Président sollicite M. le 4^{ème} Vice-Président qui précise qu'il n'y a pas d'informations supplémentaires à celles évoquées au cours de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il indique que les travaux de la commission de « Contrôle Financier » se poursuivront chaque année jusqu'à la fin du contrat selon des axes à préciser.

4. Point sur les demandes d'adhésion

4.1 Arc-sous-Cicon

M. le Président fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le mardi 29 août 2023.

Il rappelle le projet d'interconnexion détaillé comme suit :

- Station de refoulement au lieu-dit « Plaine Rouge » (785 mNGF): 3 pompes de 25m³/h
- Réseau de refoulement DN 200 – environ 7 400 mL jusqu'au réservoir des Cordiers (865 mNGF)
- Volume total de la conduite 232 m³
- Volume minimal à renouveler quotidiennement 155 m³/jour

Le schéma directeur de la commune estime des travaux à 4 464 460.00€ comprenant l'interconnexion de 2 100 000€, mais également 713 300€ de travaux pour conserver les 5 sources de la commune.

La commune doit réfléchir à son plan de financement subventions déduites.



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

14/22

M. le Président indique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec cette commune et que d'autres vont avoir lieu notamment :

- Le 5 octobre 2023 : afin d'optimiser le tracé de l'interconnexion, un relevé du terrain a été organisé (gain estimé à 700 ml)
- Le 24 octobre 2023 : rencontre avec la commune afin de déterminer le plan de financement de l'opération et le devenir des ressources en tenant compte des coûts présentés dans le schéma directeur.

M. le Président précise que la commune doit engager des études environnementales et surtout démontrer sa capacité à assumer ses investissements.

Il rappelle que le cabinet KPMG a été mandaté pour établir les conditions d'application de tarifs différenciés.

Aujourd'hui, M. le Président rappelle que la commune de Arc-sous-Cicon a la possibilité soit d'adhérer ou soit de conventionner (convention de vente en gros) avec le syndicat. Comme indiqué dans les échanges qui se sont déjà tenus avec cette commune, il précise que l'adhésion est préférable, mais qu'elle doit être supportable en terme tarif de l'eau pour les abonnés de cette commune.

4.2 La Sommette

M. le Président fait part aux délégués d'une rencontre qui a eu lieu le 19 septembre avec la commune de La Sommette.

La collectivité a, effectivement, eu des soucis de turbidité et une mise en demeure de l'ARS de faire des travaux et de rencontrer le SIEHL.

Cette commune va lancer une mise à jour de son schéma directeur et étudier la création d'une connexion sur le réseau du SIEHL en sécurisation.

À ce jour, la commune ne souhaite pas adhérer au syndicat mais souhaite prioritairement sécuriser son alimentation en eau potable. Concernant un éventuel transfert, c'est avec la CC Portes du Haut-Doubs lorsqu'elle sera compétente que cette question pourra être évoquée.

4.3 Le syndicat de Vellerot les Vercel

Un point est également fait sur le Syndicat de Vellerot-les-Vercel. M. le Président rappelle que pour tenir compte des travaux inscrits dans le schéma directeur de cette collectivité, KPMG a travaillé sur le tarif à leur appliquer qui s'élèverait à 5.52 € HT pour 120 m³. Le SIEHL a bien conscience que ce tarif est conséquent et compliqué à mettre en place pour les élus.

Le Président précise qu'à ce stade il convient d'inclure les élus de la CC Portes du Haut-Doubs dans les démarches afin de les sensibiliser sur cette problématique et pour trouver un équilibre en utilisant peut être le pacte fiscal.

Si l'adhésion devient définitive, ce ne sont pas les 24 000 abonnés du SIEHL qui devront prendre en charge les travaux à réaliser.

M. le Président rappelle que le cabinet KMG a été missionné pour :

- déterminer l'impact des adhésions des communes ayant d'importants travaux d'investissement à réaliser
- actualiser les conventions de vente d'eau en gros afin d'y intégrer la notion de solidarité
- fixer un tarif cible permettant au syndicat de réaliser les 59 M€ de travaux prévus sur 15 ans par le schéma directeur

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.



5. MARCHES PUBLICS : SIAEP du Plateau des Combes - Lot 1 canalisation^{15/22}
Orchamps-Vennes – Bâche 600 m³ - ent. VERMOT- avenant n°1 modification
des quantités

231017_01

M. le 3^{ème} Vice-Président rappelle que les travaux d'interconnexion avec le SIAEP du Plateau des Combes sont toujours en cours pour un montant de 2 545 000€ HT et 235 000€ HT de divers et imprévus.

Il rappelle que le comité syndical a validé le marché lot N°1 avec l'entreprise Vermot pour 399 476.75€ HT.

Il indique que suite à des contraintes inconnues et ajouts de prestations complémentaires, il convient de passer un avenant n°1 pour le lot N°1 concernant la modification des quantités, pour un montant de 41 983.20€ HT.

Les délégués sont invités à approuver cet avenant.

M. le 3^{ème} Vice-Président rappelle que par délibération du 14 octobre 2021, le Comité Syndical a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à la réalisation d'une canalisation : tracé Orchamps-Vennes – Bâche 600 m³ Lot n°1 pour un montant de 399 476.75€

En cours d'exécution, des modifications de quantité à la suite de contraintes inconnues et ajouts de prestations complémentaires pour le lot 1 se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme :

- Présence accrue de roche nécessitant le recours brise-roche,
- Implantation de la canalisation sous chemin communal, initialement prévue en accotement, nécessitant une réfection en bi-couche du chemin,
- Réalisation de la traversée de la RD41 en forage horizontale,
- Adaptations engendrant des modifications de quantités

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve les modifications des quantités présentées
- Valide l'avenant n°1 d'un montant de 41 983.20€ HT
- Autorise le Président à signer l'avenant
- Dit que les crédits seront prévus au BP

M. le Président rappelle que le SIAEP est composé de 3 communes : Fournets-Luisans et Fuans (CC Portes du Haut-Doubs), Les Combes (CC Val de Morteau).

L'adhésion est prévue au 1^{er} janvier 2025 car le SIAEP est en contrat de Délégation de Service Public avec Gaz et Eaux jusqu'au 31 décembre 2024. Il précise qu'à ce jour le SIAEP Plateau des Combes applique un tarif de 3.66€ HT/120m³.

Une réunion est a eu lieu le 3 octobre avec la CC Val de Morteau, notamment sur les enjeux du transfert de compétence de 2026 et le rôle attendu du SIEHL. Le SIAEP du Plateau des Combes doit mettre à jour son schéma directeur.

6. FINANCES/BUDGET : proposition de mise en place d'un PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement)

M. le Président rappelle que :

- Le schéma préconise 59 millions de travaux pour les 15 prochaines années (valeur 2022).
- La première analyse financière présentée par KPMG stipule que le SIEHL peut entreprendre les 4 millions de travaux prévus en 2024 en utilisant notamment les reports à nouveau sans augmenter le tarif de l'eau.

Il indique que le Bureau a validé une consultation de maîtrise d'œuvre (MOE) sous la forme d'un accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents d'une période d'un an renouvelable 2 fois.



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

16/22

Ce dispositif permet, à l'issue de la consultation, de retenir plusieurs attributaires sur la base d'un mémoire technique (présentant les moyens et la méthodologie mise en œuvre par le soumissionnaire) et des honoraires de chantiers type. Les attributaires sont remis en concurrence à chaque besoin du Syndicat. Cette remise en concurrence est rapide (2 à 3 semaines) et est basée principalement sur le montant des honoraires. Cette forme de marché permet d'adapter les programmes de travaux à la réalité des besoins du Syndicat.

Il précise que pour pouvoir assumer le passage de 2.5 millions de travaux à 4 millions, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur 3 années : 2024-2025-2026 avec 4 millions de travaux annuels pourrait être mis en place.

M. le Président présente le dispositif des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permettrait au syndicat de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle viserait à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favoriserait la gestion pluriannuelle des investissements et permettrait d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Aussi, pour ces raisons, le SIEHL pourrait décider de gérer, à compter du budget 2024, une partie des projets d'investissements pluriannuels du syndicat en AP/CP :

- Les autorisations de programme constituant la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagés pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondraient à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par le SIEHL ou à des subventions versées à des tiers.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les AP peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les CP seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

Les CP non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Comité Syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera également par délibération du Comité Syndical.

Exemple :

Libellé	Autorisation de Programme (AP) HT	Crédits de paiement (CP) HT		
		2024	2025	2026
Travaux de renouvellement AEP	12 000 000€	4 000 000€	4 000 000€	4 000 000€

M. le Président indique que la rédaction du PPI n'est pas encore prête. M. le 3^{ème} Président présente le travail réalisé par la Commission Travaux.

Il précise que la Commission a travaillé autour de 5 axes :

- Réduction des fuites pour 32 M € (ex : les travaux sur canalisation)
- Entretien des ouvrages pour 5,3 M € (r-ex : travaux sur les réservoirs et équipements de sécurité)
- Sécurisation du service pour 7 M € (ex : géoréférencement)
- Mode de gestion pour 200 000€ (ex mise à jour du schéma et étude du mode de gestion)
- Adaptation du service pour 14,5 M € (ex : surpresseur, accélérateurs)

Il présente les opérations correspondantes et planifiées sur 3 ans :

Opération	2024	2025	2026
Réduction des surpressions		30 000	45 000
Renouvellement de canalisations	1 760 000	1 760 000	1 800 000
Renforcement comptage de sectorisation, mesure de niveau des réservoirs, mesures de débit et télérelève des compteurs abonnés	70 000	70 000	50 000
Réhabilitation d'ouvrages	176 000	300 000	400 000
Sécurisation des accès aux ouvrages (Echelles, Garde-Corps, ...)	75 000	50 000	
Géoréférencement en classe A	50 000	200 000	300 000
Suppression des canalisations en pehd antérieur à 2000	150 000	150 000	150 000
Suppression des canalisations en PVC antérieur à 1980	150 000	150 000	236 000
PGSSE	15 000	8 000	7 000
Clôture des ouvrages	80 000	40 000	60 000
Accélérateur caserne Orchamps-Vennes	144 000		
Renforcement du pompage de Sucrue	350 000		
Renforcement feeder Nods	400 000		
Renforcement feeder Grandfontaine-sur-Creuse	20 000	280 000	
Augmentation de la capacité de réservoirs	40 000	870 000	870 000
Augmentation de la capacité de réservoirs		20 000	130 000
SIAEP Plateau des Combes	515 000		
Etude mode de gestion		50 000	50 000
	4 010 000	3 978 000	4 098 000

- M. Edouard DUPUIS, délégué de RUREY, s'interroge sur les pertes importantes d'eau constatées (1/4 des volumes) au regard des millions qui sont investis par le SIEHL.
M. le Président, précise que les montants présentés dans les 5 axes correspondent aux 59 M € prévus par le schéma directeur sur 15 ans. Aujourd'hui, le syndicat renouvelle annuellement 1%



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

18/22

de son réseau. Avec les préconisations du schéma, le taux de renouvellement pourrait atteindre 1.5 voire 2%.

- M. Frédéric DEVILLERS, délégué de GUYANS-DURNES, souhaite avoir des précisions sur les estimations présentées.

M. le Président indique que ces montants sont issus du schéma directeur réalisé par le cabinet SAFEGE.

M. le Président précise qu'un renfort d'équipe n'est pas exclu notamment pour privilégier et sécuriser une MOE interne

Il explique qu'aucune délibération ne sera prise sur ce point au cours de cette séance. Le travail de la commission va être affiné et des contacts avec les mairies concernées doivent être pris avant toute décision.

Un PPI plus précis sera mis en délibération lors du comité syndical du 19 décembre.

7. Contrat de délégation de service public (2015-2027) : avenant n°10

231017-02

M. le Président rappelle aux délégués que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans, par contrat visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2015 et modifié par :

- ✓ **L'avenant N°1** visé en Sous-Préfecture le 17 novembre 2016, ayant pour objet :
 - de modifier l'annexe N°2 du règlement de service actuellement en vigueur
 - de définir les conditions de généralisation de la télérelève et des téléservices associés sur le territoire d'Avanne-Aveney
 - d'adapter en conséquence les engagements de travaux de renouvellement par le délégataire et repréciser les obligations d'achat d'eau en gros
- ✓ **L'avenant N°2** visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, ayant pour objet le retrait de la CAGB (CUGBM)
- ✓ **L'avenant N°3** visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, ayant pour objet la modification tarifaire appliquée aux usagers du service sur le périmètre où la CAGB (CUGBM) est autorité délégante
- ✓ **L'avenant N°4** visé en Sous-Préfecture le 27 mars 2020, ayant pour objet le RGPD
- ✓ **L'avenant N°5** visé en Préfecture le 10 janvier 2022, ayant pour objet l'intégration au contrat les modifications relatives au règlement de service de l'eau potable
- ✓ **L'avenant N°6** visé en Préfecture le 10 janvier 2022, ayant pour objet de préciser les nouveaux tarifs de la part variable sur le territoire de la CUGBM et prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2022.
- ✓ **L'avenant N°7** visé en Préfecture le 8 juillet 2022, ayant pour objet d'adapter le contrat de DSP conclu entre les parties au regard des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République
- ✓ **L'avenant N°8** visé en Préfecture le 4 octobre 2022, ayant pour objet de réévaluer l'équilibre économique du contrat de DSP selon l'article 3.2 qui permet cette révision suite à une variation du périmètre, l'ajout de nouveaux équipements et l'ajustement de l'assiette de volumes vendus conformément à l'article 43 du contrat
- ✓ **L'avenant N°9** visé en Préfecture le 4 octobre 2022, ayant pour objet de préciser les nouveaux tarifs de la part variable sur le territoire du SIEHL jusqu'au 30 septembre 2025.

Il indique le contexte de l'avenant n°10 à savoir la prise en compte de l'augmentation du coût de l'énergie, à savoir :

- L'impact des surcoûts électriques sur la période 2023 qui ne sont pas compensés par l'indexation des tarifs du contrat.
- Il est considéré que depuis le début du contrat, l'énergie a bien été financée jusqu'en 2022.



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

- En raison du contexte d'inflation, le surcout de la part de l'énergie non financé par le 19/22 contrat en 2023 est estimé à 663 771€ HT (en valeur base contrat).
- Proposition de passer l'âge limite de 15 à 20 ans maximum pour les compteurs du contrat de la Haute Loue. Cela permettra de réaliser une économie estimée et cumulée de 441 536€ HT (en valeur base contrat). Dans ce cas, réduction de la dotation de renouvellement de 110 384 € HT/an (base contrat) correspondant à la baisse du plan de renouvellement des compteurs.
- Cette adaptation du contrat règlera le sujet de l'inflation pour 2023. Le delta (222 235 € HT) est pris en charge par Gaz et Eaux.
- Le délégataire continuera à supporter un risque d'exploitation dans le cadre de l'exécution du contrat de concession.
- Si l'âge reste à 15 ans : 8 214 compteurs restent à changer soit 2 035/ an
- Si l'âge passe à 20 ans : 1 315 compteurs restent à changer sur 4 ans.

Il précise que :

- GBM a proposé de modifier quelques articles afin de mettre en avant le caractère exceptionnel de cet avenant
 - Au-delà de cet avenant, la part du délégataire est actualisée chaque année au 1^{er} octobre selon plusieurs indices (article 41.2 du contrat de DSP)
- ❖ *Mme Alice DELACHAUX, déléguée des Premiers Sapins, trouve contradictoire que « l'âge » des compteurs soit repoussé alors que le SIEHL tient à améliorer son rendement et que le délégataire a un indice linéaire de perte non satisfaisant.*
M. le Président indique que la plupart des fuites sont sur réseau et non sur compteur.
- ❖ *M. Julien PRILLARD, délégué de Orchamps-Vennes, demande si les fuites comptabilisées sur compteur sont avant ou après compteur.*
M. le Président précise que ce sont les fuites avant compteur qui figurent dans les pertes.

Les délégués sont invités à valider l'avenant transmis avec la convocation et autoriser le Président à le signer.

M. le Président rappelle que le SIEHL a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans, par contrat visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2015 et modifié par l'avenant n°1 visé en Sous-Préfecture le 17 novembre 2016, par l'avenant n°2 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°3 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°4 visé en Sous-Préfecture le 27 mars 2020, par les avenants n°5 et 6 visés en Préfecture le 10 janvier 2022, par l'avenant n°7 visé en Préfecture le 8 juillet 2022 et par les avenants n°8 et 9 visés en Préfecture le 4 octobre 2022.

Le présent avenant n°10 au contrat de délégation a pour objet d'acter l'âge limite maximum des compteurs à remplacer et de définir le plan de renouvellement afin d'absorber la hausse des prix de l'énergie sur le contrat en 2023.

M. le Président présente le contexte et le contenu de l'avenant.

L'exposé de M. le Président, entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°10 tel qu'il a été présenté
- Rappelle que dans le cadre du contrat tripartite la CUGBM doit également l'approuver
- Dit que le présent avenant entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

8. RESSOURCES HUMAINES Le rapport social unique 2022 : présentation du bilan social



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

20/22

M. le Président donne la parole à Mme Maryline TEXIER qui rappelle aux délégués que le RSU est obligatoire depuis 2021. Il contribue à la définition des Lignes Directrices de Gestion et constitue un outil de pilotage RH et de dialogue social.

Une enquête statistique ayant plusieurs objectifs :

- Connaître l'état de l'emploi territorial à un instant T et suivre ses évolutions dans le temps
- Dialoguer sur les enjeux des ressources humaines des collectivités : => Synthèse présentée au comité technique et en assemblée délibérante
- Valoriser les données RH au sein de chaque collectivité

Elle précise que le bilan a été transmis à l'ensemble des délégués avec la convocation et que quelques grandes lignes sont présentées :

- ✓ L'effectif du syndicat est de 4 agents : 3 fonctionnaires titulaires et un contractuel non permanent.
- ✓ Sur les 3 titulaires, 2 sont en filière technique et une en administrative.
- ✓ Tous les 3 sont dans en catégorie B de la fonction publique territoriale
- ✓ Sur les 3 agents titulaires, 2 sont à temps partiel.
- ✓ En équivalent temps plein rémunéré, il s'agit donc de 2,72 fonctionnaires.
- ✓ Sur 375 046€ de budget de fonctionnement 2022, 148 341€ sont les charges de personnel.
- ✓ À noter qu'en 2022, aucun agent n'a été absent, pas d'accident de travail et aucun jour de grève.

Les délégués sont invités à formuler toute remarque sur le document présenté et transmis avec la convocation.

N'ayant aucune remarque, le Président tient à souligner la bonne dynamique entre les agents et le travail sérieux fourni par ces derniers.

9. Questions diverses

M. le Président propose aux membres du Comité d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment

9.1 SIEHL : rénovation énergétique du siège

En l'absence du 2^{ème} Vice-Président, le Président présente les montants réels des marchés issus de la consultation pour un montant de 146 732.80€.

Le coût de la maîtrise d'œuvre et des divers intervenants est de 24 869.90 € HT :

Il indique que les membres du Bureau ont validé le plan de financement HT issus des résultats de la consultation, comme suit :

		<i>Coût</i>	<i>Aide CD 25 (estimée)</i>	<i>Aide DETR (estimée)</i>	<i>Aide SYDED</i>
TOTAL Travaux	<i>Travaux (voir détail précédent)</i>	146 733€			
Ingénierie et études	<i>Maitrise d'œuvre (Mission Archicreo)</i>	6 300€			
	<i>APS Cabinet Bruder</i>	950 €			
	<i>Maitrise d'œuvre Cabinet Bruder</i>	8 226 €			
	<i>AMO SYDED</i>	5 202 €			

	SPS	1 092 €			
	Bureau de contrôle	2 500 €			
	Tests étanchéité à l'air	600 €			
TOTAL Ingénierie et Etudes		24 870 €			
TOTAL PROJET		171 603 €	36 936 €	45 533 €	12 572 €
TOTAL AIDES			95 041 €		
RESTE à charge SIEHL			76 562 €		

+ prime CEE : 2 338,79 €

Il présente les économies attendues

	INITIAL (base 2020)	Attendu initial BBC performance	Attendu Après rénovation (Etude RT)
Chauffage	2 948 € (16 303 kWh/an)	918 € (chaudière granulés bois)	493 € (2 240 kWh/an) (PAC air /eau)
Eau Chaude Sanitaire	75 €	75 €	90 €
Eclairage	431 €	278 €	<u>278 €</u>
Ventilation	150 €	108 €	42 €
Auxiliaires Chauffage	0 €	28 €	75 €
Refroidissement	0 €	0 €	71 €
TOTAL	3 605€	1 407€	1 049 €
Revente électricité		1 325€	1325 €
Coût résiduel		82 €	-276 €

Il fait un point sur l'état d'avancement des travaux :

- Démarrage des travaux prévus au cours du 4^{ème} trimestre 2023 pour 4 mois (hors intempéries).
- Les OS sont délivrés.
- Les travaux nécessiteront une adaptation ponctuelle des services. (Télétravail)

Le Président indique d'ores et déjà qu'une inauguration sera prévue.

9.2 Groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendies

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente rappelle le bilan de ce groupement :

- 73 communes consultées sur 74 (une commune sans PI)
- 68 communes ont validé le principe d'un groupement de commande (pour 940 PI)



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

22/22

La consultation s'est terminée le 29 septembre.

5 entreprises ont déposé une offre : GENERAL SECURITE – INGRID – AQUAREM - AX'EAU – DIAG ASSAINISSEMENT EB

L'analyse est en cours.

Elle rappelle également la procédure à suivre en cas d'incendie. Dès que les services de secours ont été contactés, **il revient au Maire d'appeler le délégataire au numéro réservé aux élus (qui ne doit pas être diffusé aux abonnés). Les manœuvres de vannes dans le réservoir sont réalisées exclusivement par le fermier.**

9.3 Calendrier :

Mardi 19 décembre	20h00 à Valdahon	Comité syndical - DOB
-------------------	------------------	-----------------------

M. le Président indique que deux délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
231017-01	MARCHE PUBLIC : SIAEP du Plateau des Combes - Lot 1 canalisation Orchamps-Vennes – Bâche 600 m3 - ent. VERMOT- avenant n°1 modification des quantités	Approuvée
231017-02	Contrat de délégation de service public (2015-2027) : avenant n°10	Approuvée

M. le Président souhaite mettre à l'honneur M. Bernard CHASSOT, délégué de la commune de ROUHE qui a reçu, dans sa commune, ce vendredi 13 octobre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale argent pour ses 20 ans de services rendus aux collectivités.

M. Bernard CHASSOT remercie les élus du SIEHL et témoigne de sa reconnaissance à l'occasion des félicitations qui lui sont adressées pour ses engagements d' élu.

M. le Président tient à remercier les délégués présents et les invite à partager un moment de convivialité.

La séance est levée à 22h35

La Secrétaire,
Mme Alice DELACHAUX

Le Président,
M. Philippe BOUQUET